

**MAIRIE de LE PRADET**  
**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS**  
**du Conseil Municipal**  
**de la Commune de LE PRADET**

**SEANCE DU 03 OCTOBRE 2022**

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	33

**22-DCM-DGS-124**

**L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX & LE 03 OCTOBRE** à quatorze heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, en séance publique, à l'hôtel de ville, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 septembre 2022.

**OBJET DE LA DELIBERATION : DENOMINATION DE L'IMPASSE SITUEE AU SUD DE LA RUE DES FONDS VERTS.**

**PRESENTS** : Mmes et MM. Hervé STASSINOS - Jean-François PLANES - Cécile CRISTOL GOMEZ - Jean-Michel PEYRATOUT - Jean-Claude VEGA - Agnès BIASUTTO - Pascal CAMPENS - Magali VINCENT - Christian GARNIER - Martine CLOPIN - Jacques PAGANELLI - Patrick ROUAS - Serge VENNET - Chantal JOVER - Jean-Marc ILLICH - Stéphanie ASCIONE - Eric GALIANO - Graziella PIRAS - Thomas MICHEL - Cédric GINER - Marine DESIDERI - Denis TENDIL - Armand CABRERA - Martine CABOT - Eric JOFFRE - Marina BRONDINO - Valérie POZZO DI BORGO - Viviane TIAR - Valérie RIALLAND.

**POUVOIRS** : Isabelle ROGER à Cédric GINER - Bérénice BONNAL à Magali VINCENT - Emilie ROY à Cécile CRISTOL GOMEZ - Bernard PEZERY à Eric JOFFRE.

**ABSENT** : Néant.

**SECRETAIRE de SEANCE** : Marine DESIDERI est désignée secrétaire de séance.

-----  
**Monsieur PLANES donne lecture de l'exposé suivant :**

Afin d'améliorer le repérage et l'accessibilité des habitations aux services de secours, à la médecine d'urgence, à la sécurité publique, de faciliter le travail des préposés de la Poste et des autres services publics ou commerciaux et de permettre la localisation sur le GPS, il convient d'identifier clairement les adresses des immeubles.

Dans le cadre de la loi 3DS du 21 février 2022 relative à la Différenciation, la Décentralisation, la Déconcertation et portant diverses mesures de Simplification de l'action publique locale, il revient à la commune de délibérer sur la dénomination des voies.



Sur proposition des administrés habitant à l'extrémité sud de la rue des fonds verts il vous est proposé d'appeler cette voie :

### **Impasse Majorelle**

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De valider le nom de cette voie « Impasse Majorelle »
- D'autoriser Monsieur le maire à signer tous les documents administratifs permettant la mise en œuvre de cette décision et d'en informer toutes les personnes publiques et privées concernée

**L'exposé mis aux voix est adopté à l'UNANIMITE.  
33 voix POUR**

Ainsi fait les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures.

**Le Secrétaire de séance  
Madame Marine DESIDERI**

**Le Maire,  
Monsieur Hervé STASSINOS**



**CET ACTE PEUT ETRE CONTESTE**

**LES VOIES ET DELAIS DE RECOURS**

- Le recours contentieux : devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois.  
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)).

- Le recours gracieux et hiérarchique : devant le Maire  
Pour ce dernier recours, l'absence de réponse dans les 2 mois qui suivent la demande équivaut à un refus.